



DIPLÔME

## Master Droit, économie, gestion, mention droit de l'immobilier parcours Immobilier de tourisme et de loisirs

Code : MR13204A



Niveau d'entrée : Bac + 3, Bac + 4

Niveau de sortie : Bac + 5

ECTS : 120

### Déployabilité

Apprentissage : Formation pouvant se suivre en apprentissage

A la carte : Formation pouvant s'effectuer au rythme de l'élève, en s'inscrivant aux unités du cursus

Package : Formation pouvant se suivre en s'inscrivant à un "package" (groupe d'enseignements indissociables)

Contrat de professionnalisation : Formation pouvant se suivre en contrat de professionnalisation

## Compétences et débouchés

**En master 1**, il est proposé aux élèves un **tronc commun** de connaissances et compétences immobilières approfondies, tant juridiques qu'économiques, financières et technologiques.

**En master 2**, les élèves choisissent une **spécialisation** pointue dans un des quatre domaines professionnels suivants :

- Promotion immobilière
- Habitat social (ouverture non encore programmée)
- Expertise-conseil en patrimoine immobilier
- Immobilier de tourisme et de loisirs

(NB - Tous les centres Cnam ne proposent pas nécessairement l'ensemble des parcours de master 2.)  
Des informations détaillées sur le programme et les modalités du master sont consultables sur <https://ich.cnam.fr/formations/master-droit-de-l-immobilier/>

## Méthodes pédagogiques

Les enseignements théoriques, couplés à des mises en application en travaux dirigés et travaux pratiques sur matériels et logiciels métiers permettront une professionnalisation rapide. L'espace numérique de formation du Cnam (Moodle) permet à chaque enseignant de rendre accessible des ressources spécifiques à ses enseignements. Des modalités plus détaillées seront communiquées au début de chaque cours.

## Modalités de validation

La délivrance du master nécessite:

- la validation de l'ensemble des **unités d'enseignement**, soit par succès à l'examen (épreuve écrite de mise en situation professionnelle), soit par validation des études supérieures antérieures (VES) ou des acquis de l'expérience (VAE); une **compensation** entre notes est prévue dans le cadre des blocs de compétences, les notes inférieures à 8/20 n'étant cependant pas compensables;
- la validation d'une **unité d'activité (UA)** sur justification:
  - soit d'une **activité immobilière**, salariée ou indépendante, d'au moins **18 mois** (équivalent plein temps); les élèves formés dans le cadre d'un contrat d'alternance de deux ans sont réputés remplir cette condition;
  - soit d'une **activité non immobilière**, salariée ou indépendante, d'au moins **36 mois** (équivalent plein temps), mobilisant des compétences communes à celles requises dans l'exercice d'une activité immobilière (compétences de gestion, de finance, de droit, de relation client, de management d'équipe...);
  - soit, dans les autres cas, de **stages en entreprise** – ou autre organisme d'accueil privé ou public – dans l'immobilier d'une durée totale d'au moins **10 mois** (équivalent plein temps), dont 5 mois au moins dans la spécialité du master 2 ; pour chaque stage, une convention de stage doit être conclue entre l'élève, l'organisme d'accueil et le Cnam.  
Cette expérience professionnelle est restituée dans un rapport d'activité ou de stage.
- la validation d'un **mémoire de recherche** à dominante juridique.

## Prérequis et conditions d'accès

### Accès en master 1

Le (la) candidat(e) doit justifier :

- soit de la licence Immobilier de l'ICH
- soit d'une autre licence ou formation de niveau au moins équivalent (bac + 3) à dominante juridique et/ou immobilière, sanctionnant un cursus post-bac d'un volume de 180 crédits européens (1200 à 1500 heures) ; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès auront à suivre et valider les enseignements complémentaires DRM131 Marchés privés de travaux et de maîtrise d'œuvre et DRM138 Introduction à la technologie des bâtiments, sauf à avoir déjà validé de tels enseignements dans les 10 dernières années dans le cadre de leurs études supérieures antérieures ou à justifier d'une expérience professionnelle significative dans ces disciplines
- soit d'une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) compensant le défaut du bac + 3 ci-dessus et reconnaissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements du master; les personnes bénéficiant de cette voie d'accès mais n'ayant pas de bases suffisantes en droit pourront être tenues de suivre et valider, dans le cadre du master 1, les enseignements complémentaires DRM001 Initiation aux études juridiques immobilières et DRM002 Droit de la propriété immobilière

## Accès direct en master 2

Le (la) candidat(e) doit justifier :

- soit de la certification dite “diplôme de l'ICH”
- soit d'un master 1 ou autre formation de niveau au moins équivalent (bac + 4) en droit avec spécialisation immobilière ou en immobilier avec solides bases en droit, sanctionnant un cursus post-bac d'un volume de 240 crédits européens (1600 à 2000 heures)
- soit d'une décision de validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) compensant le défaut du bac + 4 ci-dessus et reconnaissant l'aptitude du candidat à suivre dans de bonnes conditions les enseignements du master 2

Les personnes bénéficiant de l'accès direct dans le master 2 parcours Immobilier de tourisme et de loisirs auront à suivre et valider les enseignements complémentaires DRM101 Planification urbaine et autorisations d'urbanisme, DRM108 Économie immobilière, DRM129 Financement immobilier privé, DRM140 Fiscalité immobilière générale et DRM142 Sociétés immobilières, sauf à avoir déjà validé de tels enseignements dans le cadre de leurs études supérieures ou à justifier d'une expérience professionnelle significative dans ces disciplines.

Les candidatures pour l'accès au master 1 comme pour l'accès direct en master 2 font l'objet d'une **sélection sur dossier**. Les décisions de VAPP tiennent lieu de sélection.

## MENTIONS OFFICIELLES

### Code RNCP

38195

### Date d'enregistrement au RNCP

30/05/2025

### Date de l'échéance de l'enregistrement au RNCP

31/08/2030

### Mots-clés

[Tourisme](#)

[Economie de l'immobilier](#)

[Droit immobilier](#)

[Immobilier](#)

[ICH](#)

Informations complémentaires

### Type de diplôme

[Master](#)

### Code NSF

12 - Sciences humaines et droit

122 - Economie

313 - Finances, banque, assurances, immobilier

### Codes ROME

Responsable développement foncier[C1503]

Responsable de programme immobilier[C1503]

Responsable de site immobilier[C1501]

### Formacode

Économie [13154]

Droit immobilier [13286]

Immobilier [42154]

Tourisme [42654]

### Code du parcours

MR13204

### URL externe

<https://ich.cnam.fr/formations/master-droit-de-l-immobilier/>

## Modules d'enseignement

### 1ere annee

- [Autorisations patrimoniales et archéologie préventive](#)
- [Construction durable](#)
- [Économie immobilière](#)
- [Enjeux environnementaux et immobilier](#)
- [Financement immobilier privé](#)
- [Fiscalité immobilière générale](#)
- [Marchés publics de travaux et de maîtrise d'oeuvre](#)
- [Planification urbaine et autorisations d'urbanisme](#)
- [Responsabilité et assurance des constructeurs](#)
- [Sécurité, accessibilité et confort des bâtiments](#)
- [Sociétés immobilières](#)
- [Statuts d'occupation des biens immobiliers](#)

### 2eme annee

- [Immobilier et usages du numérique](#)
- [Langue étrangère](#)
- [Mémoire de recherche](#)
- [Méthodologie du mémoire de recherche en droit](#)
- [Performance environnementale des bâtiments](#)

## Blocs de compétences

Un bloc de compétences est constitué d'un ensemble d'Unités qui répond aux besoins en formation de l'intitulé du bloc.

Les unités ci-dessus sont réparties dans les Blocs de compétences ci-dessous.

Chaque bloc de compétences peut être validé séparément.

**Mettre en oeuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques**

MR132B14

**Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances**

MR132B30

**Analyser, assister, et conseiller des opérateurs privés ou publics intervenant dans le secteur de l'immobilier sur des problématiques de droit immobilier**

MR132B50

**Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés**

MR132B20

**Contribuer à la transformation en contexte professionnel**

MR132B40

**Réaliser une veille juridique générale et sectorielle**

MR132B60

**Gérer la protection des intérêts juridiques d'un opérateur privé ou public intervenant dans le secteur de l'immobilier**

MR132B74

**Fournir à des opérateurs privés ou publics intervenant dans le secteur de l'immobilier un appui juridique à la prise de décision**

MR132B80

**Rédiger des actes juridiques impliquant un opérateur privé ou public intervenant dans le secteur de l'immobilier et contribuer à leur négociation**

MR132B90

**Gérer un contentieux impliquant un opérateur privé ou public intervenant dans le secteur de l'immobilier**

MR132BA0